



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

OCT 1 8 1984

FRANCAIS

Distr.
GENERALE

A/39/560
S/16773
9 octobre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 18, 20, 25, 26, 27, 28,
29, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38,
40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 51,
52, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61,
62, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 74,
78, 80, 87, 88 et 104

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES
POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

QUESTION DE NAMIBIE
POLITIQUE D'APARTHEID DU
GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

DROIT DE LA MER

CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LA PROMOTION
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE
DOMAINE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE
L'ENERGIE NUCLEAIRE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

OUVRETURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR
LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT

CELEBRATION DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN 1985

QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

APPLICATION DES RESOLUTIONS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT
ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ
APPLICATION DE LA RESOLUTION 38/61 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA
SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU
PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT
L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES EN
AMERIQUE LATINE (TRAITE DE TLAHELCO)
CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS
EXPERIMENTALES D'ARMES NUCLEAIRES
NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN
TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE
DES ESSAIS NUCLEAIRES
CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES
ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES
CONTRE L'UTILISATION OU LA MENACE DE
L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON
DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE
L'UTILISATION OU LA MENACE DE
L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES
RAPPORT ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
APPLICATION DE LA RESOLUTION 38/72 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA
CESSATION IMMEDIATE ET A L'INTERDICTION
DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE
INTERDICTION DE LA MISE AU POINT ET DE
LA FABRICATION DE NOUVEAUX TYPES
D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET
DE NOUVEAUX SYSTEMES DE TELLES ARMES
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE
CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT
DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
QUESTION DE L'ANTARCTIQUE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
COOPERATION DANS LA REGION DE LA
MEDITERRANEE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DE LA POPULATION DES
TERRITOIRES OCCUPES
QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION
QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES,
JUAN DE NOVA, EUROPA ET BASSAS DA INDIA
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE
IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION
EFFECTIVES DES DROITS DE L'HOMME, DE LA
REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES
PEUPLES A L'AUTODETERMINATION ET DE
L'OCTROI RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE
DISCRIMINATION RACIALE
ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES
ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A
L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN NAMIBIE ET
DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE
TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET
AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE
COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA
DISCRIMINATION RACIALE EN
AFRIQUE AUSTRALE

Lettre datée du 8 octobre 1984, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Inde auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir copie du Communiqué final adopté par la Réunion des ministres et des chefs de délégation des pays non alignés à la trent-neuvième session de l'Assemblée générale, tenue à New York du 1er au 5 octobre 1984, en vous priant de bien vouloir le faire distribuer aux Etats Membres comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 18, 20, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 51, 52, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 74, 78, 80, 87, 88 et 104, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) N. KRISHNAN

/...

ANNEXE

Communiqué final de la Réunion des ministres et des chefs de délégation
des pays non alignés à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale,
tenue à New York du 1er au 5 octobre 1984

1. Les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des pays non alignés participant à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale se sont réunis à New York du 1er au 5 octobre 1984 pour examiner les décisions à prendre au sujet des questions dont est saisie l'Assemblée générale à la session en cours et qui intéressent particulièrement les pays non alignés. Les ministres et chefs de délégation se sont dits déterminés à se conformer aux principes et objectifs du mouvement définis dans les déclarations des conférences au sommet des pays non alignés depuis 1961, et en particulier à développer le consensus exprimé dans le Communiqué de la Réunion ministérielle d'octobre 1983. Ils ont réaffirmé leur volonté de maintenir l'esprit d'unité et de solidarité du Mouvement des pays non alignés.

2. Les ministres et chefs de délégation ont pris note du rapport du Président sur les activités du Mouvement des pays non alignés depuis la dernière réunion ministérielle tenue à New York en octobre 1983. Ils ont évalué la conjoncture politique internationale à la lumière des événements intervenus depuis la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à New Delhi en mars 1983 et la réunion ministérielle tenue à New York en octobre 1983. Ils ont demandé instamment que les efforts visant à appliquer les décisions du Mouvement soient poursuivis.

3. On s'est vivement préoccupé de la persistance et de l'intensification de la tension et des affrontements qui caractérisent actuellement les relations entre les grandes puissances. Les foyers de conflit et de tension dont il a été question à la dernière réunion d'octobre 1983 ont continué de susciter des sentiments profonds d'inquiétude et d'angoisse dans l'ensemble de la communauté mondiale. Ces sentiments ont été aggravés par la menace ou le recours à la force, les actes d'agression, les interventions, les ingérences, les rivalités et affrontements entre blocs, la dégradation de la situation économique mondiale qui a eu des effets particulièrement néfastes pour les pays en développement et par la menace grandissante pour la survie même de l'humanité que constitue la spirale de la course aux armements, en particulier de la course aux armements nucléaires. Des obstacles et des menaces continuent à entraver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et l'exercice du droit des peuples se trouvant sous domination coloniale et étrangère à l'autodétermination et à l'indépendance. Les tentatives de certains milieux pour déconsidérer et discréditer le rôle et la contribution de l'Organisation des Nations Unies ont menacé de saper les fondements mêmes de l'organisation mondiale et peuvent compromettre gravement les perspectives de paix et de sécurité internationales ainsi que de coopération économique internationale aux fins du développement. La trame même de la coexistence et de la coopération pacifiques entre les nations est soumise à rude épreuve. La réunion s'est dite convaincue que cette détérioration croissante de la situation internationale est le résultat de la politique d'impérialisme, de colonialisme, de néo-colonialisme, d'apartheid, de racisme y compris le sionisme et de toutes les formes d'agression, d'occupation étrangère, de domination, d'ingérence, d'intervention, d'hégémonie et de rivalité entre les blocs et les grandes puissances.

ROLE DU MOUVEMENT

4. Au regard de cette situation, les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la validité des principes et politiques adoptés par le Mouvement des pays non alignés qui continuent à jouer un rôle important dans la préservation de la paix mondiale. Le Mouvement des pays non alignés s'est engagé à prendre des mesures constructives pour arrêter et inverser ces dangereuses tendances de la situation internationale actuelle. Les doctrines d'équilibre stratégique et de dissuasion, la notion de guerre nucléaire limitée, l'accumulation des armes nucléaires et les politiques d'ingérence, d'intervention, de pression, de déstabilisation et d'occupation dirigées principalement contre les pays non alignés doivent être abandonnées au faveur de la politique de coexistence pacifique et de coopération sur la base de l'égalité. Dans les efforts qu'ils déploient depuis des années pour jouer un rôle décisif dans le maintien de la paix, la promotion du désarmement, l'atténuation des tensions internationales, l'élimination des foyers d'agression et de conflit, ainsi que pour encourager une solution juste et pacifique des problèmes internationaux, les peuples et dirigeants des pays non alignés ont cherché à éliminer les structures de domination, de discrimination, d'exploitation et d'inégalité, dans les conditions coloniales ou post-coloniales, afin que s'expriment librement les traditions nationales authentiques et que s'instaure un nouveau système de relations internationales fondé sur l'indépendance, l'égalité, la justice et la coopération entre tous les peuples.

5. La quintessence de la politique de non-alignement, compte tenu de l'originalité de ses principes et de son caractère spécifique, a toujours été la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le racisme, le sionisme et toutes les formes d'agression étrangère, d'occupation, de domination, d'ingérence et d'égémonie et contre la politique des grandes puissances ou des blocs. En d'autres termes, elle rejette toutes les formes d'assujettissement, de dépendance, d'ingérence ou d'intervention, directe ou indirecte, et toutes les pressions - politiques, diplomatiques, économiques, militaires et culturelles - dans les relations internationales. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la nécessité de se conformer strictement au principe de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats, l'un des principes fondamentaux du non-alignement. La violation de ce principe est inacceptable et injustifiable, quelles que soient les circonstances.

6. Les pays non alignés ont résolument rejeté toute polarisation par bloc fondée sur une politique prédéterminée par l'adhésion à des pactes ou à des alliances militaires. Ils ont toujours appuyé l'émancipation totale de tous les peuples, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'autres régions du monde, et rejeté toute tentative visant à situer, à tort, les luttes des peuples pour l'indépendance et la dignité humaine dans le contexte de l'affrontement Est-Ouest, qui les prive de leur droit de décider de leur propre destin et de réaliser leurs aspirations légitimes. Les pays non alignés s'engagent à ne participer à aucune action et à ne prendre aucune mesure pouvant contribuer à susciter des affrontements et des rivalités entre les grandes puissances; à renforcer les alliances militaires existantes et les accords qui en résultent, notamment en participant à des arrangements militaires ou en fournissant des bases et installations militaires aux grandes puissances décidées de renforcer leur présence militaire en vue d'éventuels conflits.

7. Les pays non alignés réaffirment leur engagement d'empêcher que les conflits et différends régionaux soient placés dans le contexte de la confrontation Est-Ouest et d'oeuvrer au règlement pacifique de ces différends ou conflits conformément aux principes et objectifs du Mouvement des pays non alignés et de la Charte des Nations Unies. Ils ont rejeté à cet égard toute tentative qui, malgré l'affirmation que l'ère des sphères d'influence est révolue, viserait en fait à imposer ces mêmes politiques comme moyen ou cadre d'un règlement de ces conflits ou différends.

8. Les ministres et chefs de délégation ont noté avec préoccupation qu'un nombre croissant de pays non alignés sont soumis à de multiples formes de pressions visant à affaiblir l'unité du Mouvement. Ils ont réaffirmé à cet égard que l'unité et la solidarité entre les pays non alignés sont encore plus nécessaires dans la crise actuelle des relations internationales.

DESARMEMENT ET SECURITE INTERNATIONALE

9. L'escalade de la course aux armements, surtout aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive, la montée des tensions internationales et l'absence de dialogue constructif entre les Etats dotés d'armes nucléaires ont atteint aujourd'hui des niveaux sans précédent. Elles ont accru le risque de déclenchement d'un conflit nucléaire qui menacerait la survie même de l'humanité. Les recherches, les essais, la production et le déploiement de nouvelles générations d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs ont non seulement provoqué l'extension de la course aux armements mais aussi aggravé l'affrontement entre les Etats dotés d'armes nucléaires et leur systèmes d'alliance. Alors que les dépenses militaires mondiales annuelles atteignent le chiffre astronomique de 1 000 milliards de dollars des Etats-Unis, certains Etats puissants prennent maintenant des mesures qui conduiraient à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique par l'introduction de nouvelles techniques, le perfectionnement de systèmes de défense contre les armes nucléaires et la recherche d'une supériorité stratégique dans de nouvelles générations de systèmes d'armes offensives et défensives. Rechercher la sécurité par la défense stratégique est aussi illusoire que de s'appuyer sur la dissuasion nucléaire. Cette évolution non seulement compromet la sécurité internationale mais risque, en outre, d'aboutir à une "conventionnalisation" et à une légitimisation croissante des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. L'augmentation rapide des dépenses militaires a des incidences graves et néfastes non seulement sur l'économie nationale de nombreux pays, en particulier des pays développés, mais en perturbant les systèmes monétaire et commercial mondiaux, touche gravement même les pays en développement qui sont déjà en proie à une profonde crise économique. Les pays non alignés ont été et continueront d'être à l'avant-garde des efforts visant à promouvoir une atmosphère favorable au dialogue entre les nations puissantes du monde afin d'atténuer les tensions internationales et de sensibiliser davantage les peuples du monde entier aux dangers d'une course effrénée aux armements.

10. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur conviction déjà exprimée à des conférences antérieures des pays non alignés que la paix et la sécurité internationales ne pouvaient être assurées que par un désarmement général et complet, en particulier un désarmement nucléaire, sous contrôle international effectif. Ils ont souligné qu'il était urgent de négocier des mesures de désarmement dans le cadre et sous les auspices des Nations Unies. Dans ce

contexte, ils ont demandé à la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement, de s'acquitter plus sérieusement de son mandat au moyen de négociations et d'adopter des mesures concrètes de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire. Les ministres et chefs de délégation ont demandé l'interdiction immédiate de l'utilisation ou de la menace de l'utilisation des armes nucléaires par tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en attendant de parvenir au désarmement nucléaire. Ils ont en outre demandé un arrêt de la production du stockage et du déploiement d'armes nucléaires. En attendant que soit réalisé le désarmement nucléaire, les ministres et chefs des délégations ont également invité tous les Etats dotés d'armes nucléaires à s'engager à ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires lors de conflits armés. Rejetant toutes théories et tous concepts concernant la possession d'armes nucléaires et leur emploi dans quelque circonstance que ce soit de même que la prétendue défense contre les armes nucléaires, ils ont demandé que soient prises d'urgence des mesures pour empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que les négociations pourtant limitées entreprises sur la réduction des armes et le désarmement ont été bloquées et, dans certains cas, unilatéralement suspendues. L'aggravation de la situation internationale, loin de justifier la suspension de négociations importantes sur la limitation des armements et le désarmement, exige, en fait, qu'on les poursuive plus intensément. Les principaux Etats dotés d'armes nucléaires ont été instamment priés de poursuivre avec plus de vigueur leurs négociations sur la limitation des armements et le désarmement et de tenir les Nations Unies informées des progrès réalisés dans le cadre de ces négociations.

11. Les ministres et chefs de délégation se sont félicités de l'initiative prise par les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie dans leur déclaration commune du 22 mai 1984, dans laquelle il était demandé aux Etats dotés d'armes nucléaires d'arrêter tout essai, toute production et tout déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, puis de réduire, de manière substantielle, leurs forces nucléaires. Ils ont rappelé que la Déclaration commune avait insisté sur le fait que cette première étape devait être suivie d'un programme continu de réduction des armements, aboutissant à un désarmement général et complet, accompagné de mesures visant à renforcer le système des Nations Unies et à faire en sorte, comme il s'impose d'urgence, que des ressources substantielles soient transférées de la course aux armements vers le développement économique et social. On faisait observer plus loin que tous les peuples étaient éminemment concernés par le problème de la sécurité mondiale et l'éventualité d'une guerre nucléaire.

12. Les ministres et chefs de délégation ont aussi réaffirmé que les Etats dotés d'armes nucléaires avaient l'obligation de garantir que les Etats non dotés d'armes nucléaires ne seraient ni menacés ni attaqués par des armes nucléaires. Ils ont recommandé de procéder sans retard à des négociations en vue de l'adoption d'un texte convenu concernant des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires, sans discrimination aucune, contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires. Ils ont affirmé que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'arrangements librement conclus entre les Etats de la région, constituait une mesure de désarmement importante. La création de telles zones dans différentes régions du monde devait être encouragée afin de parvenir à un monde totalement exempt d'armes nucléaires.

13. Malgré l'appel urgent de la communauté internationale, les efforts en vue de conclure un traité global concernant l'interdiction des essais de tous types d'armes nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais n'ont jusqu'à présent pas abouti. Les ministres et chefs de délégation ont demandé aux Etats dotés d'armes nucléaires de faire preuve de volonté politique afin de faciliter la conclusion rapide d'un tel traité.

14. Les ministres et chefs de délégation ont souligné que, bien que le rang de priorité le plus élevé soit accordé au désarmement nucléaire, il faudrait s'efforcer de conclure au plus tôt un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques. Il faut également, dans le cadre des progrès réalisés vers un désarmement général et complet, poursuivre le désarmement classique.

15. Les ministres et chefs de délégation ont souligné l'importance de la contribution que les pays non alignés apportaient, par leur initiative, à la convocation de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement. Ils ont souligné également l'importance historique de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ainsi que la nécessité d'en appliquer strictement les recommandations et décisions contenues dans le Programme d'action du Document final adopté par consensus. Ils ont insisté sur la nécessité de préparer minutieusement la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui devrait contribuer à élaborer des mesures concrètes visant à arrêter et renverser la course aux armements et faire démarrer le processus d'un désarmement authentique, en particulier d'un désarmement nucléaire, et parvenir ainsi à un nouveau consensus de la communauté internationale.

NON-INTERVENTION ET NON-INGERENCE

16. Les ministres et chefs de délégation ont noté avec préoccupation que, malgré l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, figurant dans la résolution 36/103, de nombreux pays non alignés continuaient à être victimes de politiques d'intervention et d'ingérence, de pressions et de recours à la force ou menaces de recours à la force, avec de dangereuses conséquences pour la paix et la sécurité. Ils ont donc demandé à tous les Etats d'adhérer à la Déclaration et d'en respecter les principes dans leurs relations avec d'autres Etats.

LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

17. Les événements récents survenus en Afrique australe, caractérisés par la détérioration spectaculaire d'une situation de plus en plus explosive, corroborent l'évaluation donnée au cours des précédentes réunions des pays non alignés, à savoir que le régime de Pretoria est fermement résolu à s'en tenir à sa prétendue stratégie totale afin de résister aux forces du changement et à poursuivre sa politique de gouvernement par la minorité, de tyrannie coloniale et d'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie.

18. Les ministres et chefs de délégation ont estimé que la poursuite par le régime raciste sud-africain du renforcement de l'apartheid sur le plan interne par la répression brutale, la spoliation, l'exploitation, l'intimidation et la fraude constitutionnelle constituait la principale cause d'instabilité et de tension dans la région. Ils ont également estimé que le maintien de l'occupation illégale de la Namibie et les politiques de déstabilisation, d'agression et de chantage économique menées contre les Etats de première ligne et les Etats voisins représentaient une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Ils ont engagé la communauté internationale à faire preuve d'une solidarité active et à prendre des contre-mesures sévères jusqu'à ce que l'apartheid soit entièrement éliminé.

19. Les ministres et chefs de délégation ont condamné vigoureusement le processus toujours plus marqué et systématique d'agression militaire, de pression économique et d'actes de terrorisme, de déstabilisation et de sabotage entrepris par le régime raciste d'Afrique du Sud contre les pays africains indépendants voisins. Ils ont exprimé la conviction que la communauté internationale devait faire preuve de la plus grande circonspection devant l'empressement qu'affichait le régime raciste à accepter la non-intervention dans les Etats voisins, au vu notamment de ses pratiques d'agression, de déstabilisation et de terrorisme à l'encontre de ces Etats. Les ministres ont noté avec satisfaction que cette politique d'agression et d'intimidation du régime de Pretoria n'avait pas amené ces Etats d'Afrique australe à retirer leur appui et leur solidarité aux mouvements de libération nationale qui luttent contre le régime raciste pour obtenir l'indépendance, la liberté et la justice. Dans ce contexte, les ministres et chefs de délégation se sont félicités du Communiqué publié par la Réunion au sommet des Etats de première ligne qui s'était tenue à Arusha (Tanzanie) le 29 avril 1984.

20. Les ministres et chefs de délégation ont condamné la poursuite de l'occupation militaire d'une partie du territoire angolais par les troupes racistes sud-africaines en violation de la souveraineté nationale, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola. Les ministres et chefs de délégation ont estimé que l'occupation du territoire angolais constituait un acte d'agression contre le Mouvement des pays non alignés, et ont exigé le retrait immédiat, complet et inconditionnel des troupes sud-africaines du territoire angolais; ils ont décidé en outre de manifester un soutien et une solidarité accrues au peuple et au Gouvernement angolais afin de renforcer l'indépendance de l'Angola et sauvegarder sa souveraineté et son intégrité territoriale.

21. Les ministres et chefs de délégation ont prié instamment la communauté internationale d'apporter aux Etats de première ligne et aux Etats voisins tout l'appui et l'assistance possibles pour les mettre à même de renforcer leur capacité de défense face aux menaces et aux pressions exercées par le régime fasciste d'Afrique du Sud et d'intensifier la campagne visant à éliminer l'apartheid.

AFRIQUE DU SUD

22. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur profonde indignation devant le fait que, bravant impudemment la communauté mondiale en dépit de l'opposition manifestée par l'écrasante majorité du peuple d'Afrique du Sud, le régime de Pretoria avait cherché à imposer une nouvelle "constitution" raciste,

sous l'apparence d'une "réforme constitutionnelle", afin de spolier la majorité africaine, de diviser le peuple opprimé d'Afrique du Sud et d'affermir encore l'apartheid. Le rejet total de ces "réformes" par les personnes dites "Métis" et les personnes d'origine asiatique au cours des récentes "élections", et la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité, qui a déclaré la prétendue "nouvelle constitution" nulle et non avenue avaient clairement prouvé leur solidarité sans failles qui existait avec la majorité noire et la communauté internationale dans la lutte contre l'apartheid. Tout en rendant hommage au peuple opprimé d'Afrique du Sud pour la résistance courageuse et unanime qu'il oppose à la nouvelle "constitution" raciste, les ministres et chefs de délégation se sont déclarés gravement préoccupés par la violence et la répression que le régime raciste avait déchaînées contre lui, faisant des centaines de morts et de blessés, y compris des enfants, et entraînant la détention de nombreux chefs de file. A ce sujet, les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur appui aux exigences légitimes présentées par les six dirigeants du United Democratic Front et du Natal Indian Congress qui se sont réfugiés au consulat britannique de Durban le 13 septembre, aidant ainsi à attirer l'attention du monde entier sur la résistance et la répression en Afrique du Sud ainsi que sur la nécessité d'entreprendre d'urgence une action internationale contre le régime d'apartheid.

23. Les ministres et les chefs de délégation ont exprimé leur solidarité et leur appui inconditionnel à la lutte menée par le peuple opprimé d'Afrique du Sud sous la direction des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine. Ils ont rendu hommage au peuple opprimé d'Afrique du Sud pour son héroïsme constant face à la violence répressive et à l'oppression qui se déchaînent contre lui. Ils ont noté avec satisfaction que, malgré les problèmes anciens et nouveaux auxquels il se trouve confronté, l'African National Congress avait intensifié encore la lutte armée et la mobilisation politique massive à l'intérieur du pays. En renouvelant leur appel pour un appui accru à cette lutte légitime, sur les plans moral, politique, matériel et diplomatique, les participants à la réunion se sont félicités de la position prise à Arusha par les chefs des Etats de première ligne au mois d'avril dernier, lorsqu'ils ont réaffirmé leur soutien à la lutte menée par le peuple opprimé d'Afrique du Sud.

24. Les ministres et chefs de délégation ont demandé à la communauté internationale d'intensifier son action pour obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela, Zephania Mothopeng et tous les autres prisonniers politiques sud-africains. Ils ont exigé en outre que les combattants de la liberté capturés se voient accorder le statut de prisonnier de guerre conformément aux dispositions pertinentes des Conventions de Genève et que le régime d'apartheid cesse de persécuter et de harceler constamment tous les patriotes sud-africains.

25. Les ministres et chefs de délégation ont vigoureusement condamné la prétendue nouvelle constitution de l'Afrique du Sud raciste. Ils ont estimé que la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité condamnant cet instrument d'oppression comme nul et non avenue réaffirmait expressément l'illégalité du régime des colons de Pretoria. Ils ont vigoureusement condamné les massacres gratuits de Sharpeville et d'autres municipalités noires, lors desquels des manifestants non armés, ou des meneurs noirs en grève, non armés eux aussi, ont été tués ou estropiés, les arrestations massives de dirigeants et d'activistes noirs et l'imposition dans le

pays de conditions qui sont en fait celles d'une loi martiale. Ils se sont déclarés convaincus que la poussée actuelle était le résultat direct de l'imposition, par le régime, de la prétendue "nouvelle constitution", qui a été déclarée nulle et non avenue par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies.

26. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur conviction que la politique "d'engagement constructif" avec l'Afrique du Sud conçue et pratiquée par le gouvernement actuel des Etats-Unis, avait pour but de consolider et d'encourager le régime raciste et que l'intransigeance accrue de celui-ci, la poursuite de sa politique agressive et de ses chantages contre les Etats indépendants voisins étaient renforcés par ladite politique.

27. Les ministres et chefs de délégation se sont déclarés navrés et profondément préoccupés par la menace croissante que représente pour la paix et la sécurité l'accroissement rapide de l'arsenal militaire de l'Afrique du Sud, et, en particulier, son acquisition d'armes nucléaires. Ils ont condamné l'intensification de la collaboration militaire et nucléaire entre l'Afrique du Sud et certains pays occidentaux et Israël, considérant que cette collaboration avait encouragé encore plus le régime d'apartheid à se montrer intransigeant et qu'elle constitue une menace pour la sécurité de l'Afrique; ils ont lancé un appel à tous les pays pour qu'ils dénoncent cette collaboration. Dans ce contexte, ils ont réitéré qu'il fallait que le Conseil de sécurité prenne rapidement des mesures pour renforcer l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud et pour imposer des sanctions globales et obligatoires contre ce pays en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

28. Les ministres et chefs de délégation ont déploré les récentes visites officielles du Premier Ministre sud-africain au Royaume-Uni, en République fédérale d'Allemagne, en Belgique, en Italie, au Saint-Siège, en Suisse et au Portugal et sa visite privée en France, visites qui ont pour but de saper la campagne internationale tendant à isoler le régime d'apartheid. Ils ont noté avec satisfaction que les forces anti-apartheid avaient intensifié leur campagne internationale pour débarrasser la planète de l'odieux système d'apartheid et ils ont réitéré leur appel aux gouvernements des pays concernés pour qu'ils appliquent les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et qu'ils se joignent activement à cette campagne, et aussi pour qu'ils s'abstiennent d'inviter des représentants de l'Afrique du Sud ou de les accueillir sur leur territoire. Ils ont également prié les gouvernements des pays visités de refuser toute invitation de se rendre en visite en Afrique du Sud raciste.

29. Les ministres et chefs de délégation ont loué les groupes et juristes anti-apartheid, ainsi que le nombre croissant d'organes municipaux et étatiques aux Etats-Unis qui ont pris des mesures concrètes en vue de retirer les fonds publics des banques, sociétés et autres institutions engagées dans des relations d'affaires avec l'Afrique du Sud raciste. Ils ont également loué les parlementaires et autres forces anti-apartheid d'Europe qui ont continué de promouvoir la campagne pour l'isolement international du régime d'apartheid. A cet égard, ils ont noté avec satisfaction les mesures prises par divers gouvernements pour mettre fin à la collaboration avec le régime d'apartheid. Ils ont loué en particulier la position

de principe récemment prise par le Gouvernement néo-zélandais, qui a fermé le consulat de l'Afrique du Sud raciste dans ce pays. Ils ont réitéré leur appel en faveur de la rupture des relations avec l'Afrique du Sud raciste dans tous les domaines.

30. Les ministres et chefs de délégation ont rejeté et dénoncé la propagande menée par le régime raciste et à ses alliés pour l'assouplissement des mesures internationales contre le régime d'apartheid. Ils ont exprimé leur conviction qu'aucun assouplissement de ce type n'était possible tant que Pretoria poursuivrait sa politique de domination raciste et ses efforts pour établir son hégémonie en Afrique australe.

NAMIBIE

31. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale dans une Namibie unie, comprenant Walvis Bay, les îles Penguin et les autres îles situées au large des côtes. Notant que l'année 1984 marque le centenaire du colonialisme en Namibie, ils ont réaffirmé leur solidarité avec le peuple namibien ainsi que leur appui à la lutte héroïque qu'il mène sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime et authentique, pour la libération de son pays.

32. Les ministres et chefs de délégation ont condamné énergiquement le régime raciste d'Afrique du Sud pour la poursuite de son occupation coloniale illégale de la Namibie, en dépit des justes revendications du peuple de ce pays à la liberté et à l'autodétermination, et en violation flagrante et au profond mépris des résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont condamné en outre le régime raciste d'Afrique du Sud pour la poursuite de sa répression brutale du peuple namibien, de sa militarisation massive du territoire et de son utilisation arrogante de la Namibie comme tremplin pour commettre sans provocation des actes de subversion, d'agression et de déstabilisation contre des Etats indépendants voisins, notamment l'Angola, dont une partie du territoire continue d'être occupée par le régime raciste.

33. Les ministres et chefs de délégation ont condamné l'Afrique du Sud raciste, qui a saboté les pourparlers sur l'indépendance de la Namibie tenus cette année à Lusaka (Zambie) et à Mindelo (Cap-Vert) en insistant sur le fameux "couplage" comme préalable à l'indépendance de la Namibie et en présentant de nouveaux subterfuges insidieux comme alternatives à la résolution 435. Ils ont également condamné et rejeté le simulacre de conférence multipartis comme n'étant rien d'autre que le plus récent d'une série de stratagèmes politiques par lesquels Pretoria s'efforce d'imposer un règlement de type néocolonial en Namibie.

34. Les ministres et chefs de délégation se sont déclarés profondément indignés par le fait que le Plan des Nations Unies pour la Namibie, énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, n'est pas encore appliqué. A cet égard, ils ont fermement condamné et rejeté les tentatives persistantes du gouvernement actuel des Etats-Unis et du régime raciste d'Afrique du Sud visant à faire obstruction à l'application du Plan des Nations Unies en établissant un "lien" et un "parallélisme" entre l'indépendance de la Namibie et des questions hors de propos qui lui sont totalement étrangères, en particulier le retrait des

forces cubaines de l'Angola, et souligné sans équivoque que ces tentatives non seulement retardent le processus de décolonisation de la Namibie, mais constituent également une ingérence grossière et répréhensible dans les affaires intérieures de l'Angola.

35. Les ministres et chefs de délégation ont condamné les tentatives incessantes de l'Afrique du Sud pour mettre en place des institutions politiques fantoches et imposer un "règlement interne" en Namibie, au mépris des résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont réaffirmé que la responsabilité principale de la Namibie incombe à l'Organisation des Nations Unies et que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité reste la seule base valable d'un règlement pacifique. Déplorant les tentatives de Pretoria pour contourner les décisions de l'Organisation des Nations Unies et contrevenir à la résolution 435, les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur ferme détermination de contrecarrer toute tentative visant à saper le rôle central du Conseil de sécurité des Nations Unies dans l'application du Plan des Nations Unies pour la Namibie.

36. Les ministres et chefs de délégation ont prié le Conseil de sécurité de se réunir à nouveau et d'assumer pleinement ses responsabilités, en particulier de prendre d'urgence des mesures pour appliquer ses décisions, en adoptant au besoin des mesures coercitives à l'égard de l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

37. Les ministres et chefs de délégation ont accueilli avec satisfaction la dernière résolution sur la Namibie adoptée par le Comité de libération de l'OUA en septembre 1984 à Dar-es-Salaam et se sont engagés à apporter leur appui indéfectible à son application.

38. Les ministres et chefs de délégation se sont félicités du renforcement de l'unité d'action des forces patriotiques en Namibie, sous la direction de la SWAPO, durant cette phase critique de leur lutte pour l'indépendance nationale et la libération sociale.

39. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la conviction du Mouvement des pays non alignés que le peuple namibien opprimé était pleinement fondé dans sa détermination à intensifier sa lutte sur tous les fronts, par tous les moyens dont il dispose, en particulier la lutte armée, pour arracher sa liberté aux occupants racistes illégaux. A cet effet, les ministres et chefs de délégation ont renouvelé l'engagement du Mouvement des pays non alignés à maintenir et à intensifier leur assistance morale et matérielle à la SWAPO, pour qu'elle parvienne à libérer la Namibie.

40. Réitérant leur attachement à la libération totale de la Namibie, et rendant hommage aux patriotes namubiens qui, depuis cent ans, luttent héroïquement contre l'occupation coloniale, les ministres et chefs de délégation ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son assistance matérielle, morale, financière et militaire à la SWAPO en vue d'intensifier la lutte pour la libération nationale.

41. Les ministres et chefs de délégation se sont réjouis de la libération d'Andimba Toivo Ya Toivo, secrétaire général de la SWAPO et d'autres dirigeants de la SWAPO, considérant qu'elle représente une victoire de la campagne internationale

menée à cet effet. Ils ont exigé une fois encore la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques namibiens détenus dans les geôles racistes, les camps de détention et de concentration en Namibie et en Afrique du Sud d'apartheid, ainsi que l'octroi du statut de prisonnier de guerre à tous les combattants de la paix capturés.

42. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé le soutien intégral du Mouvement des pays non alignés au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, seule autorité administrante légale du territoire jusqu'à son indépendance, appel qui a été réitéré lors d'un entretien entre une délégation du Conseil représentée à un haut niveau et le Président du Mouvement, à New Delhi, en mai 1984. Ils ont accueilli avec satisfaction la Déclaration et le programme d'action de Bangkok adoptés par le Conseil en 1984 et ont demandé que le programme soit mis en oeuvre dans les plus brefs délais.

43. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur volonté de convoquer une réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination sur la question de Namibie, au plus tard en avril 1985.

SAHARA OCCIDENTAL

44. Rappelant la résolution 38/40 adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, ainsi que les déclarations pertinentes du Mouvement des pays non alignés, y compris la Déclaration adoptée par la septième Conférence au sommet réunie à New Delhi en mars 1983, les ministres et chefs de délégation se sont félicités des décisions prises par l'Organisation de l'unité africaine sur la question du Sahara occidental, en particulier de la résolution adoptée à la dix-neuvième session de la Conférence au sommet de l'OUA, et ont demandé leur application.

TCHAD

45. Les ministres et chefs de délégation ont pris note avec satisfaction de la décision de retrait des forces militaires étrangères du Tchad et ont demandé à tous les pays membres du Mouvement des pays non alignés d'aider ce pays à mener à bien la tâche de réconciliation et de reconstruction nationale.

ILES MALGACHES

46. S'agissant des îles malgaches, qui se situent dans le détroit du Mozambique et l'océan Indien, les ministres et chefs de délégation ont demandé instamment aux deux parties intéressées de poursuivre les négociations en vue de régler la question conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

MAYOTTE

47. En ce qui concerne l'île comorienne de Mayotte, qui demeure sous occupation française, les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé qu'elle faisait partie intégrante du territoire souverain de la République fédérale islamique des Comores et ont demandé instamment au Gouvernement français de mettre fin à son occupation.

MOYEN-ORIENT ET PALESTINE

48. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur soutien sans réserve à la cause des droits inaliénables du peuple palestinien et leur détermination d'oeuvrer pour assurer la prompte réalisation de ces droits. Ils ont réaffirmé que la question de Palestine était au coeur du problème du Moyen-Orient et à l'origine du conflit arabo-israélien. Par conséquent, une solution partielle ou limitée à certains aspects du conflit, à l'exclusion des autres, n'était pas possible, pas plus que ne l'était une paix partielle, la paix devant être à la fois juste et globale. Une paix juste dans la région ne peut être fondée que sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, et sur le recouvrement par le peuple palestinien de tous ses droits inaliénables, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination sans intervention étrangère et le droit de créer son propre Etat indépendant et souverain sur son territoire national, conformément à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974.

49. Les ministres et chefs de délégation ont affirmé que l'Organisation de libération de la Palestine est le seul représentant légitime du peuple palestinien et qu'elle seule a le droit de représenter pleinement ce peuple.

50. Les ministres et chefs de délégation ont condamné tout accord ou traité qui représente une violation des droits de la nation arabe et du peuple palestinien ou une atteinte à ces droits tels qu'ils sont reconnus par le Mouvement des pays non alignés, conformément au droit international, à la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies et qui met obstacle à la libération de Jérusalem et des territoires arabes et palestiniens occupés ainsi qu'au plein exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

51. Les ministres et chefs de délégation ont affirmé leur adhésion aux résolutions adoptées par la Conférence au sommet de New Delhi, qui a soutenu et adopté le Plan de paix arabe issu du douzième Sommet arabe tenu à Fès (Maroc). Ils ont affirmé que ce Plan, qui est fondé sur la légalité internationale et sur les principes de l'équité et de la justice, offre un cadre pour l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Ils ont souligné la nécessité d'entreprendre une action concertée à l'échelon international, de manière à assurer l'application de ce Plan selon les principes énoncés ci-dessus. Il ne fallait pas prendre d'initiative incompatible avec ces principes et de nature à compromettre la lutte des pays arabes pour la libération de leur territoire et celle du peuple palestinien pour la libération de sa patrie et la restitution de ses droits inaliénables sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

52. Les ministres et chefs de délégation ont rappelé que les conférences au sommet avaient demandé au Conseil de sécurité de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien et d'en faciliter la réalisation.

53. Les ministres et chefs de délégation ont appuyé la Déclaration finale et le Programme d'action de Genève adoptés par la Conférence internationale sur la question de Palestine qui s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1981.

Ils ont demandé la prompte mise en oeuvre de la résolution 18/58 C datée du 13 décembre 1983 par laquelle l'Assemblée générale a adopté à la fois la Déclaration finale et le Programme d'action. Ils ont insisté à nouveau sur la nécessité de convoquer sans tarder la Conférence internationale de la paix au Moyen-Orient et souligné le fait qu'il incombait au premier chef au Conseil de sécurité de mettre en place les arrangements institutionnels adéquats en vue de garantir l'application de tout accord pouvant résulter d'une telle conférence. Les ministres ont condamné Israël et les Etats-Unis pour leur attitude négative en ce qui concerne la Conférence proposée.

54. Les ministres et chefs de délégation ont insisté sur la nécessité d'encourager le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à poursuivre ses consultations en vue de la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et de l'appuyer. Ils se sont félicités à cet égard du rôle joué par le Comité des huit pays non alignés sur la Palestine et ont exprimé le désir que le Comité poursuive ses efforts et tienne le Mouvement informé de ses activités.

55. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur opposition à l'occupation et leur rejet des pratiques et politiques israéliennes dans les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem, en particulier l'établissement de colonies. Ils ont déclaré que toutes les colonies de peuplement implantées par Israël dans les territoires occupés étaient illégales au regard du droit international et constituaient un obstacle à la paix. Elles devaient donc être immédiatement démantelées, aucune autre colonie ne devait être créée et l'expansion des colonies existantes ne devait pas être autorisée. Ils ont également exprimé leur opposition à la violation incessante des droits de la population arabe autochtone, à sa dispersion par la force et aux autres politiques visant délibérément à modifier le caractère fondamental et le statut juridique de ces territoires. Ils ont affirmé que ces pratiques et politiques sont contraires au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, ont été déclarées, à maintes reprises et dans diverses instances, nulles et non avenues et confirment le fait qu'Israël n'est pas un pays éprouvé de paix et doit être traité comme tel.

56. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé qu'ils rejetaient expressément les politiques israéliennes visant à modifier les caractéristiques géographiques des territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, ou à modifier leur composition démographique, en particulier les plans d'Israël qui prévoient le déplacement des camps de réfugiés palestiniens. Ils ont réaffirmé qu'ils ne reconnaissaient aucune modification effectuée par Israël dans les territoires précités et ont demandé à nouveau à tous les pays de faire de même et de cesser, conformément à la résolution 468 (1980) du Conseil de sécurité, toute coopération avec Israël susceptible de l'encourager à poursuivre sa politique et ses pratiques dans les territoires arabes et palestiniens occupés.

57. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé qu'ils condamnaient énergiquement Israël pour son refus de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, relatives au territoire syrien occupé des hauteurs du Golan. Ils ont également affirmé que la décision d'Israël d'annoncer ces hauteurs et les mesures prises pour appliquer cette décision

sont nulles et non avenues, n'ont aucun effet juridique et ne peuvent être reconnues. Il fallait prendre les mesures nécessaires pour contraindre Israël à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en mettant fin à l'occupation.

58. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur adhésion à la résolution adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement lors de la réunion tenue du 7 au 12 mars 1983 à New Delhi, tendant à inciter les pays non alignés à oeuvrer en vue d'un boycottage d'Israël dans les domaines diplomatique, économique, militaire et culturel et des communications maritimes et aériennes, et à inciter également le Conseil de sécurité à appliquer à l'encontre d'Israël les dispositions prévues au Chapitre VII de la Charte. Les ministres ont souligné la nécessité de poursuivre la mise en oeuvre de cette résolution et instamment prié les pays membres du Mouvement d'y souscrire et de l'appliquer strictement. A cet égard, ils ont noté que certains pays n'avaient pas adhéré à la résolution de New Delhi interdisant l'établissement de relations et d'échanges avec Israël.

59. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur préoccupation quant à la sécurité des fils et filles du peuple palestinien dans les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Ils ont demandé à l'Organisation des Nations Unies d'assurer la protection des civils, y compris celle des réfugiés palestiniens, dans le territoire occupé du Sud du Liban.

60. Les ministres et chefs de délégation ont condamné l'intensification des pratiques d'agression par Israël et l'escalade de son expansionnisme militaire. Ils ont dénoncé à nouveau l'appui continu accordé par le Gouvernement des Etats-Unis à de telles pratiques et actions ainsi que toutes les formes d'assistance américaine, en particulier les accords de coopération mutuelle conclus dans le cadre de leur alliance stratégique, qui menace la sécurité de la région et du monde et confirme la partialité totale des Etats-Unis à l'égard d'Israël.

61. Les ministres et chefs de délégation ont examiné la situation dangereuse à laquelle le Liban se trouve encore confronté. Ils ont réaffirmé plusieurs résolutions adoptées à cet égard par les pays non alignés. Ils ont demandé l'application indispensable des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier des résolutions 508 et 509 de 1982 qui exigent qu'Israël se retire immédiatement et inconditionnellement du territoire libanais jusqu'aux frontières internationalement reconnues. Ils ont réitéré leur appui à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité du Liban. Ils ont également condamné l'agression israélienne contre le Liban, l'occupation continue par Israël du Sud du Liban, de la Bekaa occidentale et de Qada Rashayya ainsi que les pratiques inhumaines auxquelles se livrent les forces d'occupation dans ces territoires en violation des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949. Ils ont condamné, en outre, les actions agressives et expansionnistes d'Israël qui visent à transférer les habitants des territoires libanais occupés, à imposer la domination israélienne sur ces territoires et à en piller les ressources. Ils ont déploré le fait que l'un des membres permanents ait voté contre un projet de résolution (S/16732) présenté au Conseil de sécurité par le Liban concernant les pratiques suivies et les mesures prises par les autorités israéliennes d'occupation au Sud du Liban, dans la Bekaa occidentale et à Qada Rashayya.

62. Les ministres et chefs de délégation ont donné leur plein appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient à titre de mesure concrète destinée à réduire les tensions et à contribuer à la sécurité de la région conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier la résolution S/10/2. Ils ont demandé à l'Assemblée générale et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de faire les efforts nécessaires et de prendre des mesures concrètes en vue d'instaurer des conditions favorables à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Ils ont demandé, en particulier, l'application de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et se sont déclarés préoccupés par le non-respect par Israël des dispositions de cette résolution.

L'OCEAN INDIEN, ZONE DE PAIX

63. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la détermination des Etats non alignés de continuer d'oeuvrer pour que soient atteints les objectifs inscrits dans la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix et examinés à la Réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays tenue en juillet 1979, ainsi qu'aux réunions ultérieures du Comité spécial de l'océan Indien. Ils ont aussi réaffirmé leur conviction que l'existence dans la zone de l'océan Indien de toute marque de la présence militaire d'une grande puissance, de bases étrangères, d'installations militaires, de services de soutien logistique, d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, s'inscrivant dans le contexte des rivalités entre grandes puissances, constitue une violation flagrante de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

64. Les ministres et chefs de délégation ont considéré avec inquiétude et préoccupation l'escalade constante de la présence militaire des grandes puissances dans la zone de l'océan Indien, notamment l'agrandissement des bases existantes, la recherche de nouvelles facilités pour l'installation de bases et l'établissement de nouvelles structures de commandement militaire par les grandes puissances, contrairement aux volontés expresses des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien et d'autres pays non alignés. Ces activités mettent en péril l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique des Etats de la région.

65. Les ministres et chefs de délégation ont apporté leur plein appui à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2832 (XXVI) du 16 décembre 1971, et ont préconisé son application immédiate. Ils ont également noté que malgré les efforts des pays non alignés, la convocation à Colombo (Sri Lanka) de la Conférence sur l'océan Indien en tant que zone de paix avait été retardée à l'excès à cause de l'attitude peu coopérative de certains Etats. Ils ont prié le Comité spécial de l'Organisation des Nations Unies d'achever les préparatifs de la Conférence en stricte conformité avec son mandat. Ils ont réaffirmé leur détermination de ne ménager aucun effort pour faire en sorte que la Conférence ait lieu en 1985. Ils ont souligné qu'il était indispensable, pour se conformer à cet objectif, que les pays non alignés accélèrent les travaux préparatoires au sein du Comité spécial.

66. Prenant note du paragraphe 80 de la Déclaration adoptée à la Conférence de New Delhi en mars 1983, les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur satisfaction devant l'initiative prise par le Président de la République démocratique de Madagascar qui a proposé la convocation à Tananarive d'une conférence au sommet sur l'océan Indien.

MER ROUGE

67. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur inquiétude à l'annonce des explosions qui se seraient produites dans la mer Rouge, où plusieurs navires ont été endommagés, car de telles explosions mettent en danger la sécurité de la navigation. Ils ont noté avec satisfaction les consultations qui se tiennent actuellement entre les Etats du littoral de la mer Rouge membres du Mouvement des pays non alignés en vue de prendre les dispositions nécessaires.

ASIE DU SUD-OUEST

68. Les ministres et chefs de délégation ont noté avec une profonde inquiétude la situation en Asie du Sud-Ouest et ils sont convenus qu'elle était lourde de conséquences dangereuses pour la paix et la stabilité de la région. Ils sont convenus que la persistance de cette situation aurait de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, les ministres ont estimé que la situation en Afghanistan était particulièrement préoccupante. Ils ont réitéré l'appel urgent qu'ils avaient lancé à la septième Conférence au sommet tenue à New Delhi en mars 1983 pour demander un règlement politique, sur la base du retrait des troupes étrangères et du plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan, ainsi que de la stricte observation du principe de non-intervention et de non-ingérence. Ils ont également réaffirmé le droit des réfugiés afghans à retourner dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur et ils ont lancé un appel pour que ce vaste problème humanitaire soit résolu dans les meilleurs délais. A cette fin, ils ont exhorté toutes les parties intéressées à oeuvrer pour un règlement qui assurerait que le peuple afghan puisse déterminer son propre destin à l'abri de toute ingérence extérieure et qui permettrait aux réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers.

69. Les ministres ont exprimé leur satisfaction devant les efforts sincères déployés en vue d'un règlement politique de la situation en Afghanistan et apporté leur soutien aux mesures constructives prises à cet égard par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont estimé que les discussions qui se déroulaient par l'intermédiaire du Secrétaire général représentaient un pas dans la bonne voie et ont insisté pour que ces efforts se poursuivent en vue de promouvoir dans les meilleurs délais un règlement politique du problème conformément aux idéaux et aux principes du Mouvement des pays non alignés. Ils ont demandé à tous les pays de faire preuve de modération pour éviter de compromettre davantage la paix et la sécurité dans la région, et de prendre des mesures pouvant aboutir à la création de conditions propres à l'établissement, entre les Etats de la région, de relations stables et harmonieuses fondées sur les principes du Mouvement des pays non alignés : coexistence pacifique, respect de la souveraineté, indépendance nationale, intégrité territoriale et non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

CONFLIT IRAN-IRAQ

70. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la nécessité de déployer tous les efforts possibles pour contribuer à l'application des principes du non-alignement en ce qui concerne le conflit entre l'Iran et l'Iraq, afin de trouver une solution pacifique, juste et honorable à ce conflit regrettable, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du non-alignement, ce qui rétablirait une paix et une sécurité durables dans la région.

ASIE DU SUD-EST

71. Passant en revue la situation en Asie du Sud-Est, les ministres et chefs de délégation se sont montrés fort préoccupés par la poursuite des conflits et tensions qui agitent cette région, en particulier du fait que de nombreux Etats en cause sont membres du Mouvement des pays non alignés. Ils ont réaffirmé leur appui aux principes de non-ingérence dans les affaires d'Etats souverains et de l'inadmissibilité de l'emploi de la force contre des Etats souverains. Ils ont adressé une mise en garde contre le danger réel d'une propagation des tensions existant au Kampuchea et autour de ce pays. Ils se sont déclarés convaincus qu'il fallait d'urgence trouver un moyen de renverser la tendance par une solution politique globale qui prévoit le retrait de toutes les forces étrangères, garantissant ainsi le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriales de tous les Etats de la région, y compris le Kampuchea.

72. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé le droit du peuple kampuchéen de déterminer son propre destin sans ingérence, subversion ou coercition étrangères et ils ont exprimé l'espoir qu'un processus de négociation et la compréhension mutuelle permettraient de créer un climat favorable à l'exercice de ce droit. Ils sont également convenus que les problèmes d'ordre humanitaire résultant des conflits qui troublent cette région appellent des mesures d'urgence exigeant la coopération active de toutes les parties concernées. Ils ont instamment prié tous les Etats de la région d'entamer un dialogue conduisant au règlement de leurs différends et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, ainsi qu'à l'élimination d'ingérences ou de menaces d'intervention de puissances extérieures. Dans ce contexte, ils ont noté avec approbation les efforts déployés en vue de créer dans les meilleurs délais une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région et ils ont demandé à tous les Etats d'apporter leur appui entier à ces efforts.

CHYPRE

73. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur entière solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la République de Chypre et leur appui à leur égard et ont réaffirmé leur soutien à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le non-alignement de la République de Chypre ainsi qu'à la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Ils ont exigé l'application immédiate des résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies ainsi que celles des déclarations et des communiqués du Mouvement des pays non alignés sur la question de Chypre.

74. Les ministres et chefs de délégation ont déploré la déclaration d'indépendance faite unilatéralement le 15 novembre 1983 par les dirigeants chypriotes turcs, qui n'a aucune valeur juridique, et ont demandé sa révocation. De même, ils ont déploré toutes les actions menées par la suite par les dirigeants chypriotes turcs, qui n'ont fait qu'aggraver la situation dans l'île. Ils ont noté avec satisfaction que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'employait personnellement, par sa mission de bons offices, à apporter une solution globale au problème de Chypre et ont pris note avec satisfaction des efforts qu'il a entrepris dernièrement par le biais de conversations séparées à un haut niveau. Ils l'ont instamment prié d'intensifier ses efforts, tout en réaffirmant qu'il importait que les deux communautés coopèrent et oeuvrent à la mise en place d'un règlement pacifique, juste et durable à Chypre.

MEDITERRANEE

75. Les ministres et chefs de délégation ont réitéré les positions prises par le Mouvement non aligné tendant à transformer la Méditerranée en une zone de paix, de sécurité et de coopération, à l'abri de toute rivalité et de tout conflit. A ce propos, ils ont vigoureusement appuyé l'objectif tendant à renforcer la sécurité et la coopération dans le bassin méditerranéen, reflété dans des déclarations antérieures des pays non alignés et dans les parties pertinentes des résolutions 36/102, 37/118 et 38/189 de l'Assemblée générale.

76. Les ministres et chefs de délégation ont noté avec satisfaction le succès de la première réunion des ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à La Valette (Malte) les 10 et 11 septembre 1984, les ministres s'étant réunis pour concerter leurs vues et mettre au point des initiatives en matière de coopération et de renforcement de la sécurité dans la région de la Méditerranée. Ils ont noté avec satisfaction les décisions de grande portée contenues dans la "Déclaration de La Valette pour la paix en Méditerranée" comme étant une contribution efficace aux objectifs du Mouvement des pays non alignés, et ont décidé d'appuyer et d'encourager le processus amorcé par les pays méditerranéens, tel qu'entériné par la Déclaration en question.

77. En outre, les ministres et chefs de délégation ont lancé un appel à tous les pays pour qu'ils s'associent aux efforts des membres du Mouvement des pays non alignés et qu'ils contribuent à transformer la Méditerranée en zone de paix, de sécurité et de coopération, à l'abri des conflits et des confrontations. Ils ont noté la décision des Etats méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés de se réunir à nouveau au début de 1986 pour poursuivre l'exécution du mandat que leur a confié la septième Conférence au sommet de New Delhi.

EUROPE

78. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur préoccupation devant l'intensification de la tension en Europe, l'accroissement des stocks d'armes et l'introduction de nouveaux systèmes d'armes qui aggravent encore la rivalité entre les blocs et mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

79. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé l'espoir que la Conférence sur les mesures propres à accroître la confiance, la sécurité et le désarmement en Europe qui se tient à Stockholm contribuera à réduire la tension. Dans ce contexte, ils ont souligné le rôle positif des pays neutres et des pays non alignés.

80. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé l'étroite relation qui existe entre les problèmes de sécurité en Europe et en Méditerranée et ont estimé que les pays non alignés de la région méditerranéenne devraient participer sur un pied d'égalité au dialogue sur les questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée.

PROBLEMES DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES

81. Les ministres et chefs de délégation ont rappelé la préoccupation de la septième Conférence au sommet des pays non alignés de New Delhi devant la détérioration accrue de la situation en Amérique centrale et son espoir que la cessation de manoeuvres militaires ou de démonstrations de force réduirait les tensions et faciliterait le dialogue nécessaire à l'élaboration de solutions politiques et négociées aux problèmes de la région. Ils ont constaté avec une profonde inquiétude qu'en dépit des appels lancés par le Mouvement des pays non alignés et l'Assemblée générale des Nations Unies, la situation avait été encore aggravée par le renforcement des politiques impérialistes d'ingérence et d'intervention qui se concrétisent par l'utilisation de territoires voisins à des fins d'agression contre d'autres Etats et l'installation de bases militaires, par des tentatives voilées ou manifestes visant à déstabiliser le Gouvernement nicaraguayen, telles que le minage de ses principaux ports en violation du droit international, et par de nombreux actes d'agression, de pression et de coercition économique exercés à l'encontre des pays de la région. A cet égard, ils ont noté que le danger d'une intervention directe au Nicaragua, à Cuba et dans d'autres pays de la région s'était accru de façon alarmante. Ils ont réaffirmé que l'évolution de l'Amérique centrale ne pouvait pas être expliquée en termes d'affrontement idéologique entre les blocs militaires.

82. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé l'opinion que les événements qui se sont produits depuis la dernière réunion ministérielle, qui concernent principalement la guerre aérienne et navale, qui ont provoqué la mort de milliers de Nicaraguayens et de lourdes pertes économiques dans le but de déstabiliser et de renverser le Gouvernement nicaraguayen, accroissent les risques d'une guerre régionale et font obstacle au dialogue nécessaire à une solution négociée et politique aux problèmes de la région.

83. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur ferme solidarité avec le Nicaragua et ont demandé que soit immédiatement mis fin aux menaces, attaques et autres actes hostiles contre le peuple et le Gouvernement nicaraguayens. Dans ce contexte, ils ont demandé au Gouvernement des Etats-Unis de respecter fidèlement les mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice dans l'arrêt qu'elle a rendu le 10 mai 1984.

84. Les ministres et chefs de délégation se sont déclarés convaincus que le processus engagé par le Groupe de Contadora constitue une véritable initiative régionale et la meilleure chance de résoudre la crise par des moyens politiques.

Ils ont noté avec satisfaction les progrès déjà réalisés dans la voie d'une solution et que l'élaboration de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, en date du 7 septembre 1984, représente une étape fondamentale pour l'aboutissement du processus de négociation visant à assurer la paix dans la région. Ils se sont également félicités de ce que le Nicaragua ait déjà accepté de souscrire immédiatement à cet accord dans sa totalité et sans formuler de réserves. Ils ont demandé à tous les Etats concernés de poursuivre leurs efforts pour que le processus engagé par le Groupe de Contadora porte rapidement ses fruits grâce à la signature de cet accord qui apporterait la paix à la région.

85. Dans ce contexte, les ministres et chefs de délégation ont estimé que, conformément au Protocole additionnel de l'Accord, tous les Etats désireux de contribuer à la paix et à la coopération en Amérique centrale, en particulier ceux qui ont des liens avec la région ou qui y ont des intérêts, devraient indiquer qu'ils sont disposés à souscrire à cet instrument de paix en vue d'assurer sa pleine application.

86. Les ministres et chefs de délégation ont également exprimé leur satisfaction devant le résultat de la Réunion ministérielle qui s'est tenue à San José (Costa Rica) les 28 et 29 septembre 1984 entre les Etats membres de la Communauté européenne ainsi que l'Espagne et le Portugal, et les Etats d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora, au cours de laquelle les participants ont renouvelé leur engagement envers les objectifs de paix et de coopération en Amérique centrale.

87. Les ministres et chefs de délégation ont pris note du fait que le Nicaragua et les Etats-Unis avaient entamé un processus de discussions bilatérales visant à parvenir à des accords concrets fondés sur le respect mutuel et le droit à l'autodétermination. Tout en se félicitant de ces discussions, ils ont noté avec inquiétude que les actes d'agression contre le Nicaragua n'avaient pas cessé.

88. Les ministres et chefs de délégation ont rappelé la décision du septième Sommet suivant laquelle le Bureau de coordination devrait surveiller de près les événements dans cette sous-région. Dans ce contexte, ils se sont félicités de la constitution par le Bureau d'un groupe officieux d'amis du Président, chargé de l'aider à suivre l'évolution de la situation en Amérique centrale.

89. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur préoccupation devant la situation en El Salvador et fait observer que le conflit interne armé s'était aggravé parallèlement à l'accroissement de l'intervention impérialiste. Ils ont dénoncé les attaques menées contre la population civile qui vit dans les régions contrôlées par les insurgés. Ils ont engagé le Gouvernement des Etats-Unis à adopter une attitude constructive qui puisse contribuer à la solution pacifique du problème. Ils ont reconnu la nécessité de promouvoir une solution politique globale au moyen de négociations, avec la participation de toutes les forces politiques représentatives, dont le FDR-FMLN.

90. Les ministres et chefs de délégation ont exigé que les Etats-Unis mettent fin immédiatement et inconditionnellement au blocus économique et aux autres formes de pression contre Cuba et condamné la récente intensification des menaces d'agression et de ce blocus dans le domaine financier et dans ceux du crédit et du commerce.

Ils ont réaffirmé la solidarité du Mouvement des non-alignés avec Cuba et son soutien total à la revendication justifiée de Cuba exigeant que les Etats-Unis rendent la base navale de Guantanamo et qu'ils versent une indemnité au peuple cubain au titre des pertes matérielles encourues.

91. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur appui au droit inaliénable du peuple de Porto Rico à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV).

92. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple de la République du Suriname dans leurs efforts visant à préserver leur indépendance et leur souveraineté. Ils se sont déclarés profondément préoccupés devant les mesures de coercition économique et autres dont le Suriname a été ou est encore l'objet et ont formulé l'espoir que les Etats concernés vont engager un véritable dialogue, franc et juste, afin de résoudre leurs problèmes conformément aux intérêts et au bien-être du peuple surinamais, à l'abri de toute ingérence extérieure et de toute pression politique ou économique.

93. Les ministres et chefs de délégation ont fermement réaffirmé leur appui au droit de la République argentine à recouvrer sa souveraineté sur les îles Malvinas par le biais de négociations. Ils ont de nouveau instamment demandé la reprise des négociations entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni, avec la participation et les bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et ont réaffirmé qu'il était nécessaire que les parties tiennent dûment compte des intérêts de la population des îles. Ainsi assurerait-on une solution rapide, pacifique et juste de la question, conformément aux principes du Mouvement des pays non alignés et aux décisions qu'il a prises à ce sujet, ainsi qu'aux résolutions 1514 (XV), 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9 et 38/12 de l'Assemblée générale. A cet égard, ils ont pris note du communiqué publié par le Gouvernement suisse et le représentant du Gouvernement brésilien à Berne, le 20 juillet 1984.

94. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur satisfaction devant l'empressement du Gouvernement argentin à reprendre les négociations demandées par l'Assemblée générale et ils ont prié instamment le Gouvernement du Royaume-Uni d'approuver lui aussi leur reprise.

95. Les ministres et chefs de délégation ont également réaffirmé que la présence militaire et navale massive du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans la région des îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et la construction d'une base militaire stratégique permanente dans les îles Malvinas constituent une source de profonde inquiétude pour les pays de la région de l'Amérique latine et sont préjudiciables à la stabilité de la zone.

96. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple panaméens qui s'efforcent d'assurer le respect total des traités relatifs au canal de Panama et le respect absolu de la neutralité du canal de Panama. La Réunion a prié instamment les Etats-Unis et le Panama de continuer à s'employer à surmonter les obstacles qui rendent difficile le respect intégral des traités relatifs au canal de Panama, conformément à la lettre et à l'esprit, en particulier les dispositions de la loi 96-70 du Congrès des Etats-Unis, lesquelles sont incompatibles avec ce traité.

97. La Réunion a renouvelé l'appel qu'elle avait lancé à la communauté internationale pour qu'elle adhère au Protocole du Traité relatif à la neutralité permanente du canal de Panama et respecte la neutralité de cette voie interocéanique.

98. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la revendication juste et légitime de la part de la République de Bolivie de récupérer un débouché direct et utile sur l'océan Pacifique, en toute souveraineté.

99. Les ministres et chefs de délégation ont examiné les faits survenus concernant le différend qui oppose le Guyana et le Venezuela depuis que le Venezuela soutient que la sentence arbitrale de 1899, qui a servi à délimiter la frontière entre le Guyana et le Venezuela, est nulle et non avenue. Ils ont noté avec satisfaction que le Gouvernement vénézuélien s'est formellement engagé à renoncer à l'emploi de la force pour régler le différend. Ils ont noté en outre que le Guyana et le Venezuela avaient soumis le choix des moyens de règlement du différend au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions de l'Accord de Genève de 1966. Ils ont exprimé l'espoir qu'aucun Etat ne ferait obstacle au développement économique du Guyana.

100. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur attachement inconditionnel à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Belize ainsi que leur respect pour le droit du Belize à déterminer son futur en tant que nation libre et souveraine à l'intérieur de ses frontières terrestres et maritimes. Ils ont souligné que toute menace ou emploi de la force contre le Belize est inacceptable et ont également renouvelé leur engagement de chercher à résoudre les différends par la négociation et d'autres moyens pacifiques.

101. Les ministres et chefs de délégation ont constaté avec inquiétude que, malgré la résolution 38/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies, des troupes étrangères sont encore présentes à la Grenade et ils ont demandé leur retrait et en même temps l'application des autres dispositions de cette résolution.

102. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé l'espoir que la tenue d'élections justes, ouvertes à la participation de tous les groupements politiques, permettrait au peuple de la Grenade d'exercer ses droits inaliénables.

103. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur ferme solidarité avec le peuple de la Grenade et ont demandé à tous les Etats de respecter sa souveraineté et son droit inaliénable de déterminer son propre régime politique, économique et social.

CORÉE

104. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur soutien au désir du peuple coréen de réunifier pacifiquement sa patrie et aux efforts qu'il déploie pour atteindre ce but sans aucune ingérence étrangère, conformément aux trois principes d'indépendance, d'unification pacifique et de grande unité nationale exposés dans la Déclaration commune Nord-Sud du 4 juillet 1972.

105. La Réunion a exprimé l'espoir de voir le retrait de toutes les troupes étrangères de cette région contribuer à exaucer le désir de réunification politique manifesté par le peuple coréen.

DROIT DE LA MER

106. Les ministres et chefs de délégation ont réitéré leur appui à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et réaffirmé que les ressources de la zone internationale du fond des mers et des océans, qui constituaient le patrimoine commun de l'humanité, ne pouvaient être explorées et exploitées légalement que conformément au régime international et aux mécanismes prévus par la Convention.

107. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur opposition résolue à toute mini-convention ou tout autre régime parallèle qui serait incompatible avec les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et ils ont déclaré que tout arrangement de ce genre serait illégal et nul.

108. Les ministres et chefs de délégation se sont également déclarés convaincus que la meilleure façon de soutenir la Convention serait de la ratifier sans délai, et ils ont donc encouragé tous les Etats qui ne l'avaient pas encore fait à signer et à ratifier la Convention.

ANTARCTIQUE

109. Rappelant les dispositions pertinentes de la Déclaration de la septième Conférence au sommet, tenue à New Delhi en mars 1983, les ministres et chefs de délégation ont accueilli avec satisfaction l'adoption sans vote de la résolution 38/77 dans laquelle le Secrétaire général était prié d'établir une étude d'ensemble factuelle et objective de tous les aspects de l'Antarctique, où il serait pleinement tenu compte du système du Traité sur l'Antarctique et des autres éléments pertinents. Ils ont exprimé l'espoir que l'étude et les débats à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies contribueraient à élargir la coopération internationale sur ce continent.

QUESTIONS ECONOMIQUES

110. Les ministres et chefs de délégation ont passé en revue l'évolution de la situation économique mondiale depuis leur dernière réunion en 1983. Ils se sont déclarés profondément préoccupés devant la persistance de la crise économique mondiale et ses conséquences dévastatrices sur l'économie des pays en développement. La reprise a eu des effets bénéfiques sur l'économie de quelques pays industrialisés, mais elle ne s'est pas étendue à tous les pays et il n'est pas certain qu'elle dure. Les taux de croissance de la plupart des pays en développement continuent d'être stationnaires ou de baisser. L'économie des pays en développement continue d'être minée par l'environnement extérieur défavorable qui constitue une menace grave à leur stabilité économique, sociale et politique avec les risques que cela entraîne pour la coopération, la paix et la sécurité internationales. Les prix des produits de base continuent à baisser et les fluctuations des taux de change ont entraîné une nouvelle détérioration des termes de l'échange. Le protectionnisme s'intensifie, les taux d'intérêt élevés et le service de plus en plus pesant de la dette grèvent les ressources financières des

Etats en développement. L'aide publique au développement a continué de diminuer en termes réels et les institutions financières multilatérales sont confrontées à une grave crise financière. Dans ces conditions, de nombreux pays en développement ont dû réduire sensiblement leurs importations, limiter leurs programmes d'investissement au détriment de leur développement futur et réduire la consommation, ce qui a failli créer des troubles sociaux dans de nombreux pays. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé que cette crise n'était pas simplement un phénomène cyclique mais qu'elle dénotait des déséquilibres structurels profonds.

111. Les ministres et chefs de délégation ont noté que les pays industrialisés avaient affirmé reconnaître le principe de l'interdépendance, mais qu'ils menaient en fait des politiques préjudiciables aux perspectives de croissance des pays en développement. Ils ont réaffirmé que l'interdépendance devrait susciter des activités de coopération au profit de tous les pays et éliminer le fossé grandissant qui séparait les pays développés des pays en développement.

112. Les ministres et chefs de délégation ont noté avec préoccupation les politiques des pays développés qui minaient le fonctionnement et l'efficacité du système des Nations Unies et du multilatéralisme en général. Ils ont réaffirmé leur entière confiance dans l'Organisation des Nations Unies et dans le rôle crucial qu'elle joue en permettant de parvenir à des accords sur les mesures propres à promouvoir et à renforcer la coopération économique internationale au profit de tous.

113. Les ministres et chefs de délégation ont regretté l'absence de volonté politique chez les pays développés qui a conduit à l'impasse dans laquelle restaient les négociations économiques internationales entre pays développés et pays en développement. Ils ont déploré les tendances croissantes à entamer le consensus international en faveur du développement qui se sont manifestées au cours d'importantes réunions internationales tenues depuis la septième Conférence au sommet des pays non alignés, ainsi que le fait que l'on n'ait pas obtenu de résultats concrets par la voie de négociations. Les ministres et chefs de délégation ont demandé aux pays développés de faire preuve d'une véritable volonté politique pour sortir de l'impasse et tenir des négociations sérieuses afin d'apporter des solutions constructives et durables aux problèmes de développement. Ils ont réaffirmé qu'un système économique international juste et équitable ne pouvait être mis en place que par une action internationale coordonnée et réfléchie.

114. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur confiance dans la stratégie à trois volets adoptée par la Conférence des pays non alignés à New Delhi, qui prévoyait un ensemble équilibré de mesures générales pour la reprise économique mondiale et le développement. Ils ont réaffirmé leur désir de voir s'ouvrir des négociations globales, conformément à la résolution 34/138 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont regretté l'absence continue de volonté politique chez certains pays développés, qui a provoqué la persistance de l'impasse sur cette question malgré la souplesse inhérente de l'approche en deux phases proposée à la Conférence de New Delhi. Les ministres et chefs de délégation ont de nouveau fait appel aux pays développés pour qu'ils fassent preuve d'une véritable volonté politique afin de permettre l'ouverture de négociations globales. Ils ont réaffirmé la nécessité urgente de relancer l'économie mondiale

grâce à la mise en oeuvre du programme de mesures immédiates. Il fallait mettre l'accent tout particulièrement sur le respect des engagements pris en vue d'arrêter et de renverser la tendance croissante au protectionnisme, de remédier à la crise de liquidités des pays en développement et de rétablir le flux de ressources financières, en particulier au titre de l'aide publique au développement. Les ressources des institutions financières multilatérales devaient être considérablement accrues et leur politique à l'égard des pays en développement sensiblement améliorée pour répondre aux besoins de ces derniers. Le fardeau écrasant que constitue le service de la dette pour les pays en développement devait être considéré dans un contexte global, et il fallait tenir compte à cet égard des conséquences qu'il a pour le développement et sur le plan de la stabilité financière et monétaire. Pour résoudre ce problème, il fallait une action financière d'ensemble et une action au niveau du développement, comportant entre autres la réduction des taux d'intérêt, le réaménagement à long terme de la dette avec des périodes de franchise adéquates, l'établissement d'un rapport raisonnable entre les recettes d'exportation et le remboursement de la dette, et l'accroissement net des nouveaux courants de ressources accordées à des conditions de faveur. La solution du problème de la dette devrait être une responsabilité partagée entre les pays développés créanciers, les pays en développement débiteurs, les banques internationales concernées et les institutions financières internationales.

115. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la validité continue des principes et dispositions de la déclaration et du programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Ils ont souligné la nécessité d'un examen et d'une évaluation approfondis de la mise en oeuvre des dispositions de cette charte lors de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

116. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé qu'il était important de convoquer aussitôt que possible une conférence internationale, à laquelle participeraient tous les pays, sur les moyens monétaires et financiers du développement, conformément à la proposition de la septième Conférence des pays non alignés à New Delhi. Ils ont accueilli avec satisfaction l'initiative du Président du Mouvement des pays non alignés concernant la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner les aspects de fond et de procédure de la conférence proposée. Ils se sont déclarés satisfaits des efforts du Groupe d'experts et ont invité les Etats Membres à examiner son rapport. Pour que la Conférence puisse être convoquée rapidement, ils ont souligné qu'il était important d'entreprendre à titre prioritaire à l'Organisation des Nations Unies le processus préparatoire nécessaire à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

117. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé la profonde inquiétude que leur causait la situation économique critique en Afrique, situation aggravée par l'effet conjugué d'une situation économique internationale défavorable et de catastrophes naturelles notamment, la sécheresse persistante et la désertification. Ils étaient convaincus que les tendances actuelles, si elles n'étaient pas renversées, pourraient considérablement aggraver la situation et accélérer la propagation de la faim, de la malnutrition et de la maladie, menaçant ainsi la structure économique et sociale des pays africains et réduisant par là-même leurs perspectives de redressement et de développement soutenu. Ils se

sont déclarés pleinement solidaires des pays africains et ont exprimé leur appui aux efforts qu'ils déploient en vue de remédier à cette situation, conformément à leurs priorités et plans nationaux respectifs. Ils se sont déclarés décidés à accorder la priorité à cette question à la présente session de l'Assemblée générale et ont par conséquent demandé instamment à la communauté internationale, aux pays développés et aux institutions financières internationales en particulier, d'adopter et de mettre en oeuvre des mesures concrètes et efficaces pour aider les pays africains à faire face aux conséquences à court et à long terme de cette crise.

118. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur profonde inquiétude devant la dégradation continue de la situation économique des pays les moins avancés, dégradation accentuée par des tendances internationales défavorables. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que les 36 pays les moins avancés, dont 26 sont des pays africains, n'ont enregistré ces dernières années qu'une croissance faible ou nulle. La plupart d'entre eux ont même enregistré une croissance négative. Les ministres et chefs de délégation ont souligné la nécessité d'efforts concertés au plan international pour assurer la mise en oeuvre pleine et efficace du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et ont demandé, à cet égard, que l'examen global à mi-parcours de l'application de ce programme qui doit avoir lieu en 1985 débouche sur des mesures positives.

119. Les ministres et chefs de délégation se sont déclarés gravement préoccupés devant la dégradation de la situation alimentaire dans de nombreux pays en développement. Ils ont demandé que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures pour aider à éliminer la faim et la malnutrition, notamment en accroissant sensiblement l'assistance financière et technique destinée tant à répondre à des besoins critiques qu'à permettre aux pays en développement de retrouver une croissance économique soutenue.

120. Les ministres et chefs de délégation ont de nouveau condamné énergiquement le recours par certains pays développés à des mesures économiques en tant que moyen de pressions politiques et économiques contre des pays membres du Mouvement non aligné, en violation de leurs décisions et droits souverains. Ils ont instamment prié ces pays développés de s'abstenir d'imposer ou de menacer d'imposer des restrictions commerciales, des blocus, des embargos, des sanctions ou tout autre mesure de coercition, des menaces ou tout autre forme d'emploi de la force incompatible avec les dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Ils ont souligné que la communauté internationale devait adopter des mesures efficaces en vue de mettre un terme à ce telles pratiques.

121. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé que la paix et le développement étaient étroitement liés. Ils ont réaffirmé qu'un développement stable à l'échelle mondiale et un ordre international viable exigent un arrêt de la course aux armements, suivi de mesures urgentes de désarmement qui dégageraient les ressources dont on a grandement besoin aux fins du développement.

122. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé qu'il était de la plus haute importance d'intensifier les efforts visant à parvenir à l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement, en tant que partie

intégrante de leurs efforts en vue d'instaurer le nouvel ordre économique international. A cet égard, ils ont rappelé qu'une nouvelle impulsion avait été donnée grâce à la Déclaration relative à l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement, adoptée à la septième Conférence au sommet. Ils ont accueilli avec satisfaction les recommandations visant à promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas faites par la troisième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination, tenue en septembre 1984 à Cartagène. Ils ont demandé aux pays développés et au système des Nations Unies d'appuyer la mise en oeuvre des programmes de coopération économique entre pays en développement, se sont félicités des progrès accomplis dans l'harmonisation du Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés et du Programme d'action de Caracas du Groupe des 77 et ont insisté sur la nécessité d'une action suivie dans ce domaine.

123. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur satisfaction devant les progrès considérables accomplis dans la promotion de la coopération entre pays non alignés, grâce notamment à la contribution apportée par les réunions ministérielles des pays non alignés et des pays en développement consacrées à l'information, au travail et à la santé qui se sont tenues, respectivement, à Djakarta, Managua et Genève.

124. Soulignant le rôle crucial pour les pays en développement de la mise en valeur des ressources humaines, de la coopération technique et de la formation, les ministres et chefs de délégation ont demandé la convocation rapide d'une conférence des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources humaines afin d'examiner tous les aspects de cette question, dans une optique pluridisciplinaire.

125. Les ministres et chefs de délégation ont souligné l'importance de la prochaine Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui doit se tenir à Nairobi en 1985. Ils ont insisté sur la nécessité d'assurer une préparation efficace et adéquate de cette conférence et à cette fin, ils ont instamment prié tous les Etats membres de participer activement à la Réunion ministérielle de coordination des pays non alignés et des pays en développement sur le rôle de la femme dans le développement qui doit se tenir à New Delhi en avril 1985.

126. Les ministres et chefs de délégation ont accueilli avec satisfaction la proposition tendant à constituer un groupe de pays coordonnateurs pour la coopération dans le domaine de la préservation de l'environnement. Ce groupe assurerait l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement afin de faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes appropriés, d'examiner l'impact des politiques et mesures relatives à l'environnement adoptées, à l'échelon national et international, par les pays en développement et de garantir que ces politiques, programmes et projets sont compatibles avec les plans et priorités de développement de ces pays.

CONFERENCE MINISTERIELLE EN ANGOLA

127. Les ministres et chefs de délégation ont accepté la proposition faite par S. Exc. M. Paolo Jorge, ministre des affaires étrangères du Gouvernement angolais, tendant à ce que la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés se tienne à Luanda (Angola) du 2 au 7 septembre 1985, et soit précédée par une réunion de hauts fonctionnaires.

128. Les ministres et chefs de délégation ont souligné l'importance que revêtait la future conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés pour renforcer davantage encore l'efficacité du non-alignement et la contribution qu'il apporte à la solution des problèmes internationaux restant à régler. Ils ont décidé de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour assurer le succès de la Conférence. Les ministres et chefs de délégation ont chargé le Bureau de coordination, au niveau des représentants permanents à New York, de commencer les préparatifs en vue de cette conférence.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES GROUPES

129. Les ministres et chefs de délégation ont également décidé de renouveler les mandats des groupes de travail, de contact et de rédaction chargés des diverses questions inscrites à l'ordre du jour de la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont décidé que les pays non alignés agiraient en coopération étroite les uns avec les autres, conformément aux principes et objectifs du Mouvement non aligné, pour toutes les questions qui seraient inscrites à l'ordre du jour de la trente-neuvième session et qui les intéresseraient particulièrement.

CELEBRATION DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

130. Le Mouvement des pays non alignés s'est toujours montré profondément attaché à l'Organisation des Nations Unies; il s'est engagé à préserver et à renforcer cette organisation, et à faire en sorte qu'elle puisse réaliser plus efficacement les buts et principes inscrits dans sa Charte. Les pays non alignés reconnaissent dans l'ONU l'instance la plus propre à la recherche de solutions aux principaux problèmes du monde et sont résolus à jouer un rôle actif à cette tribune afin de parvenir aux buts et objectifs du mouvement lui-même. Les pays non alignés sont décidés à jouer un rôle actif en 1985 à l'occasion du 40ème anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et demandent à tous les membres de participer de même aux préparatifs de cet anniversaire et aux activités commémoratives proprement dites, de façon dynamique et résolue, afin de rendre l'Organisation mondiale plus forte et plus sensible aux idéaux de la communauté mondiale dans les domaines politique, économique, humanitaire et autres.

131. Cette occasion marque aussi le 25ème anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur la décolonisation - document d'une importance décisive puisqu'il a accéléré le processus d'indépendance nationale et de décolonisation, en particulier dans le cas de nombreux pays qui appartiennent aujourd'hui au Mouvement non aligné. Les pays non alignés réaffirment qu'ils sont décidés à oeuvrer à l'élimination totale du colonialisme.

132. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la ferme adhésion des pays non alignés aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et ont pleinement reconnu la nécessité d'appuyer et de renforcer l'Organisation mondiale afin d'en faire un instrument efficace à même de s'acquitter de son rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans l'établissement de relations économiques et équitables entre les Etats, dans le développement et le renforcement de la coopération entre Etats et dans la promotion des libertés et droits fondamentaux dans le monde.

133. Les ministres et chefs de délégation ont réitéré l'appel que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés avaient lancé à la communauté internationale lors de leur sommet de New Delhi, pour que l'on fasse de 1985 l'Année des Nations Unies. Ils ont estimé que la participation de chefs d'Etat ou de gouvernement de pays non alignés à la session commémorative de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1985 revêtirait une grande importance, et ont exprimé l'espoir que les chefs d'Etat ou de gouvernement de tous les pays seraient présents à cette session, conformément à l'initiative lancée lors de ce sommet. Les ministres ont en particulier fait appel au Groupe de travail des pays non alignés pour que ces derniers coordonnent leurs activités au niveau des ambassades, afin de contribuer efficacement au succès de la quarantième session commémorative de l'Assemblée générale.

UNESCO

134. Les ministres et chefs de délégation ont affirmé leur solidarité avec l'Unesco et ont déclaré qu'ils soutenaient son Directeur général et réprouvaient les menaces et les pressions dirigées contre l'Organisation. Dans ce contexte, ils ont rappelé la résolution pertinente de la Conférence des ministres de l'information qui s'est tenue à Djakarta en janvier 1984.

ACTION EN FAVEUR DE LA PAIX ET NEGOCIATIONS

135. Rappelant le message de New Delhi, les ministres et chefs de délégation se sont déclarés profondément préoccupés par la dangereuse détérioration des relations économiques et politiques internationales.

136. Les ministres et chefs de délégation ont lancé un appel aux grandes puissances pour qu'elles engagent des négociations véritables et constructives dans un esprit de conciliation et en tenant compte des intérêts de la communauté internationale tout entière, afin de mettre un terme à la course aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire, et pour parvenir au désarmement. Les rencontres récentes entre les deux superpuissances ont certes suscité quelque espoir, mais la reprise du dialogue doit se confirmer et amener à un relâchement général des tensions. Les ministres et chefs de délégation ont souligné que, pour être durable, la détente devait être universelle, s'appliquer à toutes les régions, porter sur toutes les questions et permettre à tous les Etats d'y participer. Les pays non alignés, pour leur part, étaient désireux d'apporter une contribution positive à cet égard.

137. Les ministres et chefs de délégation ont souligné qu'il était important de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines cruciaux de la paix, de la sécurité, du désarmement et du développement. Ils ont souligné que l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, offraient le meilleur cadre possible pour la promotion de ces objectifs. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale des Nations Unies devrait de toute urgence donner de l'impulsion à la reprise de négociations multilatérales et d'un dialogue entre Etats sur la base de l'égalité.